

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Nº M21- 063951

133855

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2055 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL BAZI Laïb

Date de naissance : 17.3.52

Adresse : Route D'Azenour - Résidence Datta

N° 26

Tél. : 05 22 39 16 97 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 2022-09-15 Nom et prénom du malade : EL BAZI Souad

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Lyste Paupup Bod Libre

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à : 15/9/2022

Le : 15/9/2022

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
3 SEP 2022	es	Net/0 (1€,15 + 25)	1200	OPHTALMO Chirurgie des yeux adies et Chirurgie des yeux Casablanca 320, bd Zerkouh - Casablanca 141.57.60 141.57.60 CHAMID DR. CHAMID OPHTHALMOLOGISTE Chirurgie des yeux
5 SEP 2022				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	15/09/2022	132,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

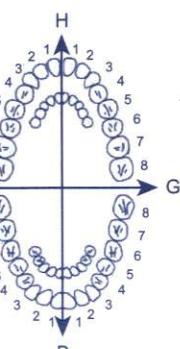
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est ~~posé~~ de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Marrakchi Chakib
Ophtalmologiste

الدكتور شكري المراكشي
اختصاصي

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux
Diplômé de la Faculté de Médecine de Toulouse
Laser - Angiographie - Lentilles de contact
CHIRURGIE de la MYOPIE PAR FEMTO-LASIK

في أمراض وجراحة العين
خرج كلية الطب بثلوز فرنسا

CASABLANCA, le :

15 SEPT 2022

El Bazi SAT

75,70

- 2 ALERS OPG

✓ ✓



26,40

- 1 person

14,12

30,30

- 1 CONB

DOCTEUR MARRAKCHI CHAKIB
OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux
Diplômé de la Faculté de Médecine de Toulouse
Laser - Angiographie - Lentilles de contact
Chirurgie de la myopie par LASIK

320, Boulevard Zerkouni 1^{me} Et.
Tél. : 05.22.47.57.60 / 05.22.22.60.85
Urgences : GSM : 06.61.16.97.60
CASABLANCA

CASABLANCA, LE 15/09/2022

• **FACTURE**
■ **COMPTE-RENDU OPERATOIRE**

DE : MR EL BAZI SAID

LA SOMME DE : - DIRHAMS - **MONTANT FORFAITAIRE** -
1 - KC40 (KC15+25) **1200 ,00 DH**

- CHIRURGIE D'UN CHALAZION ENKYSTE ET INFECTE AU NIVEAU
DE LA PAUPIÈRE SUP DE L'ŒIL DROIT SOUS AL.

→ MONTANT **FORFAITAIRE** INCLUANT : HONORAIRES, S.O,
CONSOMMABLE, SUIVI 1 SEMAINE AVEC SOINS POST-OP

ARRÊTÉ LA PRÉSENTE FACTURE AU MONTANT GLOBAL DE :
■ **1200,00 = MILLE DEUX CENT DIRHAMS=.**

- **COMPTE RENDU OPÉRATOIRE :**

- 1 - DÉSINFECTION PAR BETADINE.
- 2 - ANESTHÉSIE LOCALE PAR LIDOCAINE 2% EN S/C.
- 3 - INCISION EXTERNE, DISSECTION ET RÉSECTION DU KYSTE AU COUTEAU.
- 4 - CAUTERISATION HEMOSTATIQUE
- 5 - SUTURE 2 POINTS 6/0 DACLON USP
- 6 - DÉSINFECTION. PANSEMENT.

Dr CHAKIB MARRAKCHI
OPHTHALMOLOGISTE
Maladies et Chirurgie des yeux
320, bd Zerkouni - Casablanca
Tél. : 0522.22.60.85 et 0522.47.57.60